CHARTE MONS, ÉVÉNEMENTS DURABLES:
GRAND PROJET COLLECTIF DESTINÉ À RENDRE L'ÉVÉNEMENTIEL MONTOIS DURABLE

Des enjeux comme ceux du réchauffement climatique, de la protection de la biodiversité, de la gestion rationnelle de l'eau, des déchets… sont l'affaire de tous. Les gestes éco-responsables du quotidien doivent trouver un prolongement au-delà du domicile ou du lieu de travail, notamment dans les activités de loisir. Nous pouvons toutes et tous à notre échelle contribuer à montrer à nos visiteurs qu'il est possible de faire de nos événements des événements familiaux et agréables à vivre en réduisant son impact environnemental. Notre marge de progression est énorme, ce qui rend ce défi encore plus passionnant !

Restons Doudou !

La Ville de Mons, afin de s'inscrire dans une démarche de réponse aux enjeux environnementaux et climatiques, dans une perspective de développement durable, a décidé de développer le concept d'événements durables sur son territoire et de le proposer aux organisateurs d'événements.

Cela s'applique aux festivités du Doudou, mais aussi, dans une plus large mesure, à tous les événements qui se tiennent sur l'espace public, qu'ils soient à l'initiative de l'administration communale, ou le fruit d'une organisation privée.

Par cette charte, ***l'organisateur s'engage*** à mettre tout en œuvre, en partenariat avec la Ville de Mons, ***pour réduire les impacts environnementaux de son événement***, et notamment, dans une démarche d'amélioration continue, à :

- **Réduire les déchets en amont (publicité, contenants, canettes, emballages, gobelets jetables…), organiser une bonne gestion de ces déchets en aval (tri) et sensibiliser les visiteurs au geste de jeter le déchet inévitable à la poubelle**

  Afin de réduire l'empreinte écologique des manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Mons, en particulier en matière de gestion des déchets, et de se conformer également au plan de gestion mis en place au niveau des coûts tels que la mise en décharge, la collecte et l'élimination des déchets engendrés par l'évènement tant sur le domaine public que dans des lieux loués et/ou mis à disposition par la ville, l'organisateur prend en charge la gestion des déchets et les coûts y afférents.
  Celui-ci s'engage dès lors à évacuer tous les déchets produits dans le cadre de l'organisation de son évènement de manière réglementaire à savoir soit l'utilisation de sacs conformes à déposer lors de la collecte prévue par l'intercommunale HYGEA, soit faire appel à un collecteur privé via des sacs et/ou des conteneurs.

  L'organisateur s'engage également à remettre en ordre à la fin de l'évènement les lieux en état qui devront présenter le même aspect après la manifestation qu'avant.
  Au cas où les services communaux seraient amenés à assurer ces tâches, leurs prestations seront facturées à l'organisateur selon les tarifs en vigueur.

  La Ville de Mons s'engage à prendre en charge le nettoyage du domaine public et de vidanger les poubelles publiques mise à disposition pour l'évènement pendant la durée de la manifestation. A cet effet, la Ville de Mons mettra à disposition des poubelles publiques qui serviront uniquement aux chalands. Ces dernières ne pourront être utilisées par l'organisateur pour l'évacuation des déchets inhérents à l'évènement qu'il organise.

- Prévoir des cendriers en extérieur
- Privilégier les sites facilement accessibles en transports en commun, avec des moyens de mobilité douce et aux personnes à mobilité réduite (PMR). Encourager les solutions de co-voiturage ou de recours à la mobilité douce et aux transports en commun
- Etudier la possibilité de passer aux gobelets réutilisables
- Privilégier une alimentation saine, durable et locale
- Optimaliser les consommations en énergie et en eau
- Limiter ma sonorisation à 90 décibels et penser aux voisins
- Communiquer autour de mon engagement aux principes d'organisation d'événement durable et de mon adhésion à cette charte
- Prévenir sur les dangers de la consommation d'alcool